CHARTE

De la "Art Material and Photo Supply Co. (Limited)".

[illegible] AOUT 1902.

Etats-Unis d'Amérique,
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu qu'en ce [illegible] jour du mois d'août, de l'année [illegible] mil neuf cent deux, et de l'Indépendance des Etats-Unis la cent vingt-[illegible].

Par-devant moi, Eraste Vidrine, notaire public, dûment commissionné et qualifié dans et pour la paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont personnellement comparu les différentes personnes soussignées, lesquelles ont déclaré que voulant bénéficier des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane concernant l'organisation des corporations, particulièrement de l'acte No [illegible] de l'Assemblée Générale, elles s'étaient entendues et avaient convenu, et en présence de ceux qui se trouvent là conviennent et s'engagent mutuellement, aussi bien que toutes personnes qui pourraient dans la suite s'associer avec elles, à former et constituer une corporation et un corps politique légal, dans le but et desseins exprimés, et d'après les conventions et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE Ier.

Le nom et titre de la corporation sera la "ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, LIMITED. Sous ce nom ladite corporation existera et aura droit de succession pendant une période de cinquante ans à dater de la présente, pour contracter, poursuivre en justice et être poursuivie, pour faire et mettre en usage un sceau de corporation, et pouvoir y apporter des changements ou le briser à volonté; pour garder en fief ou autrement, pour recevoir, louer, acheter, aliéner et transporter, aussi bien qu'hypothéquer les propriétés à la fois immobilières et personnelles, pour émettre en conséquence, des actions et bons; de nommer tels administrateurs, directeurs, officiers et agents que réclameront les intérêts de ladite corporation, et d'établir les lois particulières, règles et statuts qui seront jugés nécessaires et convenables pour la direction de ladite corporation, et qui pourront être changés ou amendés à volonté; et de faire et exécuter en général tous autres conventions et mesures pour mener à bien et conduire les desseins de cette corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de ladite corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et toute citation en justice pendant légale sera signifiée au président, ou en son absence, à n'importe quel autre officier de la corporation.

ARTICLE III

L'objet de cette corporation, le but dans lequel elle est formée, et la nature générale des affaires qui seront faites par elle, sont ici déclarés et ainsi spécifiés: établir et conduire un commerce général consistant en cadres, glaces, miroirs, tableaux, gravures, bric-à-brac, articles de fantaisie, et en général toutes choses se rattachant et appartenant au commerce de fournitures de matériaux pour photographes.

ARTICLE IV.

Le Fonds ou Capital de ladite Corporation est par ceci fixé à la somme Dix Mille Dollars, divisés en Deux Cents Actions de Cinquante Dollars au pair chacune; lesdites actions seront payées en espèces, et pas au-dessous du pair, à l'époque de la souscription; ou les mêmes pourront être émises, pas à moins du pair, en paiement de propriétés reçues ou acquises par ladite corporation, pour travail exécuté ou argent reçu; ou lesdites actions pourront être vendues, pas à moins du pair, par tels montants et suivant de façon que pourra décider le bureau des directeurs. Ladite corporation commencera les affaires dès que cinquante actions auront été souscrites. Des certificats d'actions payées en plein et non imposables seront délivrés à chaque souscripteur pour le montant payé par lui. Aucun transfert d'actions ne pourra être effectué que sur les livres de la compagnie, et la corporation ou les actionnaires auront le droit d'option ou de préférence pour acheter toutes actions disponibles.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette corporation seront dévolus à un Bureau de Directeurs devant être composé d'au moins trois actionnaires qui seront élus annuellement au scrutin le premier lundi de janvier, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, après dix jours de notice servie à chaque actionnaire ou déposée à un lieu de résidence. Deux membres du Bureau des Directeurs constitueront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires. Les vacances produites dans le Bureau des Directeurs avant l'expiration du terme seront remplies par les autres membres. Le Bureau des Directeurs élira à sa première réunion un Président, un Vice-Président et un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas nécessairement un actionnaire qui exercera les devoirs de son office continuellement sous la direction du Bureau des Directeurs, et sera révocable à leur gré.

ARTICLE VI.

Cette charte prendra effet immédiatement. Quand cette corporation sera dissoute par limite de durée ou autrement, ses affaires seront liquidées par des commissaires nommés par le Bureau des Directeurs dans ce but, lesquels resteront en fonctions jusqu'à liquidation complète des affaires de la compagnie.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou amendé, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actionnaires convoqués dans ce but, présents ou représentés par des fondés de pouvoir, à une réunion générale des actionnaires, après avis de ladite réunion pendant trente jours dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE VIII

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des obligations de cette corporation pour davantage que la balance due sur ses actions; ni aucun vice de forme dans son organisation n'aura l'effet de rendre nulle cette charte, ni d'exposer les actionnaires à une responsabilité autre que la balance due ou pouvant être due sur leurs actions.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées sont par la présente déclarées et désignées pour constituer le premier Bureau des Directeurs, et ils resteront en fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1904, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés: Dr Roger de Montluzin, Kossuth V. Richard et Eugène Daverdin, avec ledit Dr Roger de Montluzin comme Président, et Kossuth V. Richard comme Vice-Président. Le Secrétaire et Trésorier sera nommé par le Bureau des Directeurs, comme il est dit plus haut.

Ainsi fait et arrêté dans mon bureau de notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année écrits plus haut, en présence de MM. Edward Keena et Andrew Moonan, témoins compétents qui ont apposé leurs noms avec lesdites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Originalement signé:

EDWARD KEENA, R. de MONTLUZIN,
ANDREW MOONAN, K. V. RICHARD,
EUG. DAVERDIN.

ERASTE VIDRINE,
notaire public.

Moi, soussigné, député recorder des hypothèques, dans et pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par la présente que l'acte d'incorporation ci-dessus de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, a été ce jour enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse, livre 722, folio ——

En foi de quoi j'appose ma signature, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce douzième jour d'août 1902.

Signé: EMILE LEONARD,
Député-recorder des hypothèques.

Moi, soussigné, notaire public dans et pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, certifie par le présent que l'acte ci-dessus est une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la ART MATERIAL AND PHOTO SUPPLY COMPANY, Limited, et du certificat du Député-Recorder des hypothèques pour cette paroisse, y annexé.

En foi de quoi j'y ai signé mon nom et apposé mon sceau officiel, ce douzième jour d'août 1902.

ERASTE VIDRINE,
Notaire public.

14 aout—1m,lundi

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage simple, 816 rue Dugué, près de la rue Ste-Anne, contenant 2 chambres et une grande boutique sur le devant, grand lot de terre.—Succession de Louis Jeanin—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 66,277—Division E.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 16 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, Bureau 628 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 13 août 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, dans le Deuxième District, îlet borné par les rues White, Dumaine, Dugué et Ste Anne, désigné par le No Un, sur un arpentage fait par E. Pilié, voyer, et daté le 9 août 1901, et mesurant trente deux (32) pieds trois (3) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Dugué, et trente deux (32) pieds deux (2) pouces et une (1) ligne de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quarante et un (141) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en un an, portant 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité; les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire.

6 sept—8 14 16

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

STOCKS STOCKS STOCKS
Billets à Ordre.

No 64,491—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—encanteurs — Bureau 104 rue Carondelet—JEUDI 11 septembre 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de partage rendu le 7 avril 1902 et signé le 15 avril 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, et d'un autre ordre dudit Hon. John St Paul, juge, daté le 27 juin 1902, homologuant les procédures d'une assemblée de famille pardevant W. F. Brewer, notaire, le 18 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un autre ordre daté le 18 juillet 1902 dudit Hon. John St Paul, juge, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire No 43,320, succession de Marie T. Ransgandes, femme de C. E. Schoop et C. L. Schoop, consolidées, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, pardevant J. [illegible] Wegert, notaire, le 2 juillet 1902, la propriété suivante, à savoir:

1° Cinquante actions du stock commun de la "New Orleans City Railroad Company", représentées par le certificat C 676, daté le 27 octobre 1899, de la valeur de $100 chacune.

2° Cinq actions de la "Prytania Street Market Company, Limited" de $10 chacune, représentées par le certificat No 17, daté le 3 septembre 1890.

3° Cinq certains billets à ordre de plusieurs personnes, se montant à $1,474, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

31 août—31—sept 4 7 10 11

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE
Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James B. Rosser, Jr., subrogé, vs Vve Patrick Mannion ou Manning.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 3,565—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI le 26me jour de septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt de Mme Catherine Gavin, veuve de Patrick Mannion ou Manning, étant un tiers indivis en pleine possession et tous les droits d'usufruit dans la balance des deux tiers indivis de et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Conti, Johnson et Bienville, désigné comme lot No 4 et mesurant 27 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Galvez sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulé et numérotée. Conditions: Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

27 août—27—sept 3 7 14 21 26

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant les Nos municipaux 620 et 624 rue Ste Marie, entre les rues Fulton (ou St Thomas) et Chippewa,

Security Building & Loan Association vs W. J. Sebastian.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66,401—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 2 octobre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Fulton ou St Thomas, St André et Chippewa, ledit îlet étant originalement désigné par le No trente cinq, et maintenant par le No soixante huit; un desdits lots est désigné par le No vingt sept, d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de la ville de Lafayette, daté juin 1847, et déposé comme plan No 50 du livre de plans No 2 de Wm Christy, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente deux pieds de face à la rue Ste Marie sur cent vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles; et l'autre lot est désigné par le No vingt huit sur un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, le 17ème jour de décembre 1851, et déposé en l'étude de E. B. Conne, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Ste Marie sur cent quatre-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour le plaignant.

29 août—29—sept 5 12 19 26—oct 2

Succession de Mme Nicholas Dendinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 67,677—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Jacob Dendinger, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Oscar Schreiber, avocat.

30 août— sept 5 8

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Avantageusement situées
Dans le Troisième District

No 1990
Rue ST-BERNARD, entre les rues St-Claude et Marais. Résidence à deux étages.

Nos 1227-1229
Rue Columbus, entre les rues Marais et St-Claude. Cottage double élevé de terre.

3
Lots de terre encoignure Egania et Delaronde.

Grasiella L. Léonard vs Edgar Davenport et al.

No 66,127—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 313 rue Commune—

Mercredi, 10 Septembre 1902.

à midi il sera vendu à l'enchère publique à our

BUREAU ET BOURSE

No 313 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et d'après un jugement là et rendu en pleine cour le 30 juillet 1902 et jugement signé en pleine cour le 6 août 1902 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° 3 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 50, borné par les rues Delaronde, Lesseps, Egania et Chartres, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un croquis fait par S. G. de l'Isle, daté le 23 février 1884 et annexé à un acte de vente de J. V. Gourdain et femme à M. F. Dumas, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, daté le 10 mai 1884, et mesurant chacun 33 pieds de face sur la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 3 lignes, le No 3 formant l'encoignure des rues Delaronde et Egania.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 339 (autrefois îlet No 4), borné par les rues St Bernard, St Claude (autrefois Bons Enfants), Columbus (autrefois Mystérieuse) et Marais (autrefois Plauché). Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un croquis d'arpentage fait par Edgar Pilié, daté le 3 juillet 1902, annexé à l'inventaire fait par Jules F. Meunier, notaire, le 10 juillet 1902, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de 146 pieds 4 pouces et 1 ligne de l'encoignure de St Claude et mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à l'avenue St Bernard, la même largeur sur la ligne du fond et 91 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages retirée de la rue, ayant salon et salle à manger avec portes à coulisses, 2 grandes et 2 petites chambres au premier étage, 2 grandes et 2 petites chambres au second étage, galerie de devant aux deux étages, cuisine haute ayant 4 chambres, gaz, lieux d'aisance, citerne, etc. Portant le No municipal 1990 avenue St Bernard.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 235 (autrefois l'îlet No 4), désigné par la lettre B, d'après un croquis d'Edgar Pilié, ci-dessus mentionné (et forme une partie du lot désigné par le No 9, d'après un plan de J. A. d'Hémécourt) et d'après lequel croquis d'Edgar Pilié, ledit lot commence à une distance de 186 pieds 4 pouces et 5 lignes de l'encoignure de la rue St Claude et mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Columbus, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond le séparant de la lettre A sur ledit croquis, sur une profondeur de 35 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St Claude et 47 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté opposé vers la rue Marais.

Les améliorations comprennent un cottage double, élevé de terre, avec 4 chambres de chaque côté, citernes, lieux d'aisance, etc., portant les Nos 1227-1229 rue Columbus.

Termes et Conditions—Pour la première propriété décrite, comptant sur adjudication, et pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, comme suit: La moitié comptant et la balance à un, ou à un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant six pour cent d'intérêt du jour de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion du crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets; les actes de vente devront contenir la clause de non aliénation et cinq pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses contenues dans les actes de vente, les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres de Revenu et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

Clegg & Quintero, Jerome Meunier et George W. Flynn pour les défendants.

16 août—10 17 24 31—sept 7 10

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Thomas Brues.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division B— No 68,312—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 30 août 1902, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 10 septembre, à midi—

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Dumaine, David et Salomon, désigné par le lot numéro 4 sur un plan de F. N. Tourné, daté le 5 décembre 1865, ledit lot mesurant 31' 11" 8"' de face à la rue du Canal sur 105' de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, et devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.

26 août—26—sept 2 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1300-02 rue Howard, coin Erato.

Et la maison double à deux étages immédiatement dans le fond, connue comme Nos 2825-30 rue Erato.

A l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 23 septembre 1902 à midi.

Succession de Frederick W. Heath

No 68,112—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre signé le 15 août 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à l'heure, l'endroit et dans l'affaire ci-dessus indiquée comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Erato, Thalie et Liberté, mesurant 32 pieds de face à la rue Howard sur une profondeur et façade sur la rue Erato de 125 pieds entre lignes parallèles, ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Howard et Erato.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire, et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Propriétés Foncières et Placements, 303 rue Baronne.

J. B. Rosser Jr Esq., avocat.

17 août—17 24 31—sept 7 14 21 23

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix et bâtisses de résidence.

No 1432 rue Prytanée, à l'encoignure de la rue Melpomène.

Le magasin rémunératif et la propriété de résidence,

Nos 1339 et 1341 rue Magasin et Nos 1109-11-13 et 15 rue Melpomène.

Et un îlet de terre éligible dans le premier district.

In re William Renninger et als vs Albert Renninger.

No 68,146 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, G. G. Friedrichs, encanteur —Bureau No 333 rue Commune, MARDI, le 16 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 21 juillet 1902 et signé le 7 août 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière et après décrite à savoir:

1° Le magasin désirable et la propriété de résidence No 1432 Prytanée, encoignure de la rue Melpomène, contenant 8 chambres en tout, citernes, cour, etc., décrit plus complètement comme suit, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Melpomène, Thalie et Camp, étant l'îlet No 66, formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène et mesurant en mesure française, 19 pieds de face à la rue Prytanée, 18 pieds sur la ligne du fond, 90 pieds de façade et profondeur sur la rue Melpomène et 80 pieds sur l'autre ligne de côté, et mesurant en mesure américaine, 19 pieds 10 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade sur la rue Melpomène, de 85 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins. Cette propriété est excessivement bien située et rapporte $17 00 par mois.

2° La grande propriété commerciale et résidence à l'encoignure des rues Magasin et Melpomène, et connue par les Nos 1339 et 1341 rue Magasin et Nos 1109, 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, plus complètement décrite comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Melpomène, Thalie et Camp, formant l'encoignure des rues Magasin et Melpomène, mesurant 28 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Magasin sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes. Nos 1339 et 1341 rue Magasin comprennent une bâtisse double en bois contenant deux magasins sur la façade et deux chambres dans le fond, cuisine, citerne et cour. No 1109 rue Melpomène est une demeure en brique à deux étages contenant 6 chambres, galerie, hangar, citerne, etc. Nos 1111, 1113 et 1115 rue Melpomène, est une maison à trois corps de logis ayant vestibules à coulisse, galeries, 12 chambres, citerne dans chaque cour, etc. Exceptionnellement situé cette propriété entière est capable de rapporter plus de $80 par mois.

3° L'îlet de terre vacant et désirable près de l'avenue Washington, avec chemin en gravois, désigné par le No 567, situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Melpomène, Thalie, Saloede et Gayoso. Voyez les titres pour dimensions. Acquis par Mme E. Zinck, veuve de A. Renninger, de Frank Zengel, par acte pardevant Fred Zengel, notaire, daté le 28 juillet 1894.

Conditions—Un tiers comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, démontré par des billets des acquéreurs, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1902 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Eraste Vidrine, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 août—10 17 24 31—sept 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Désirable Cottage Double en bois couvert en ardoises,

Nos 2700 et 2702 rue N. Rempart, à l'encoignure de la rue Port.

Succession de Henry Koopmann et d'Emma Lambert, sa femme.

No 67,285.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 332 rue Commune—MARDI, le 9 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 juillet 1902 et signé le 1er août 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, actuellement absent en congé, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

Le désirable cottage double en bois couvert en ardoises avec dépendances à deux étages dans le fond Nos 2700 et 2702 N. Rempart à l'encoignure de la rue Port, contenant 5 chambres de chaque côté, hangars, citernes, et cour dans le fond, décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, Port, Bourgogne et St Ferdinand, désigné comme lot No 22 de l'îlet No 10 sur un plan fait par le voyer de ville; le dit lot formant l'encoignure des rues N. Rempart et Port et mesurant 29 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue N. Rempart, sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Port.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit pour des billets, spécialement garantis par hypothèques et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902 en plus du prix de l'adjudication et devant faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Frederick Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 août—3 10 17 24—sept 2 9

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE
JOLIS MEUBLES ET PIANO

Au No 622 rue Gravier,
ENTRE ST-CHARLES ET CAMP.

Lundi, 8 septembre 1902, à 11 A. M.

Il sera vendu sous l'acte 167 de 1898 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, pour satisfaire l'emmagasinage, l'assurance et autres frais sur meubles emmagasinés par William Hoffe, pour parties inconnues mais supposé d'être W. T. Waterman, pour le compte de qui cela peut concerner, à savoir:

Piano droit, meubles de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, nattes, stores de fenêtres, descentes de lit, vaisselle, machine à coudre, livres, chaises de Vienne, literie, etc.

Conditions—Comptant. Pas de limite.

FITZPATRICK & LAMBERT, Encanteurs, Bureau 834 rue Commune.

28 août—28 31—sept 7 8

Succession du Dr Stephen B. Gray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 68,471—Division C—Attendu que Mme Sarah A. Gray, née Whitworth, veuve de Stephen B. Gray, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Stephen B. Gray, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.

30 août—30—sept 5 8

VENTES A L'ENCAN.

Curtis & Gallagher

Mardi, le 23 septembre 1902.

No 922 rue Espagne.

Résidence en bois à un étage.

No 66,394—Cour Civile de District—Division B.

Succession de Mme Jules Ramingen.

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs, Bureau No 846 rue Commune—MARDI, le 23 septembre 1902, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, signé par l'Hon. John St Paul, juge, et daté le 20 août 1902, et adressé à Peter Gallagher, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 274, borné par les rues Espagne, Rempart, Bourgogne et Mandeville. Ledit lot est désigné par la lettre C, sur un croquis fait par Geo. H. Grandjean, et mesurant, en mesure américaine, 16 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Espagne sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles et faisant partie du lot original No 273. Voyez le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1902, ainsi que l'acte de vente, pardevant Robert Legier, notaire aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 devra être fait au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER,
Encanteurs, No 846 rue Commune.

23 août—23 24 31—sept 7 14 21 23

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage-Résidence
Avec vastes Terrains,

No 1021 rue Soniat, entre les rues Camp et Chestnut, et quatre excellents lots de terre, avec améliorations, coin N. E. des rues Camp et Soniat.

Dans un des plus jolis voisinages dans cette section de cette ville.

Eglise Presbytérienne Emmanuel, en liquidation.

No 67,720 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau No 136 rue Carondelet. — JEUDI, le 18 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 11 août 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les quatre excellents lots de terre avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte qui en dépendent, situés dans le faubourg Avart dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots un, deux, trois et quatre dans l'îlet No trente deux, borné par les rues Camp, Chestnut, Robert et Soniat sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 112 et lesquels mesurent ensemble cent vingt cinq pieds de face à la rue Camp sur cent vingt pieds et six pouces de profondeur et façade à la rue Soniat, lot No 4 formant l'encoignure des rues Camp et Soniat.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois sur la façade qui peut être facilement et à peu de frais transformée en une résidence, et dans le fond une petite bâtisse en bois.

2° Le charmant cottage-résidence No 1021 rue Soniat, dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, retiré de la banquette, entouré d'une barrière en fer et contenant galeries, vestibule, six chambres, chambre à bain, office, hangar, cave, etc. Le terrain est composé de deux certains lots de terre désignés par les numéros cinq et six, dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu à la même propriété, et mesurant ensemble soixante pieds de face à la rue Soniat sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, quitté à un bail expirant le 30 septembre 1902, rapportant un loyer de $62.50 par mois avec privilège de renouvellement pour un an.

La propriété de l'encoignure peut servir comme résidence, et le cottage est un aussi joli petit "home" que l'on puisse désirer, avec vastes terrains tracés en jardin de fleurs et pelouse. Les deux propriétés sont embellies par quelques arbres d'ombrage les plus jolis de ce district. Le voisinage est un des meilleurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables à un et deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat: les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux porteurs ou porteurs des billets et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Percy S. Benedict, notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck, avocats

17 août—17 24 31—sept 7 14 18

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION !

Placeurs et Spéculateurs,
Dans l'affaire de la succession de James Kelly.

No 67,572— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 11 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 6 août 1902, par l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Galvez et Miro, mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, cent pieds de profondeur sur la droite sur une ligne parallèle à la rue Miro, vingt neuf pieds, cinq pouces et cinq lignes, dans le fond sur une ligne parallèle à la rue Dumaine et courant vers la rue Galvez, de là vingt-neuf pieds sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue Miro, quarante quatre pieds, deux lignes sur la ligne du fond, parallèle à la rue Dumaine et cent trente six pieds, dix pouces et six lignes à gauche, sur une ligne courant de l'extrémité de la dernière décrite ligne à la rue Dumaine. Le tout conformément à un plan dressé par J. A. Castaing, daté le 26 juin 1858 et déposé comme plan No 43 du livre de plans No 5, en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent plusieurs maisons en bois contenant à peu près 12 chambres, cabinets, hangars, citerne, etc.

Conditions: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans et garanti par des billets et liens de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente, les taxes de 1902, d'Etat et de ville, devant être divisées en proportion entre l'acquéreur et la Succession; devant faire un dépôt comptant de vingt pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, Liverpool & London & Globe Building, aux frais de l'acquéreur.

H. M. Ansley, avocat.

10 août—10 17 24 31—sept 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District.

Portant les numéros municipaux 1252, 1254, 1256, et 1258 rue St Antoine, entre les rues Urquhart, et Nord Villeré.

Mutual Building and Homestead Association vs Louis de Latour.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65,509—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Urquhart, Nord Villeré (anciennement Girod), et Annette, et mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle façade commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Urquhart.

Secondement. Une partie ou morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet et contigu à la propriété ci-dessus décrite et faisant partie du lot désigné comme No trois cent soixante quatre, dans l'îlet No 48, sur le plan du nouveau faubourg Marigny, le même ayant, en mesure française, trente pieds de face à la rue St Anthony ou St Antoine, commençant à une distance de quatre vingt dix pieds de l'encoignure de la rue Urquhart sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignant.

16 août- 16 19 22 29—sept 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grande Propriété améliorée de valeur du Quatrième District,

Formant l'encoignure des rues Laurel (sur laquelle elle mesure 61') et Joséphine (sur laquelle elle mesure 100'), rapportant de bons loyers.

Germania Savings Bank of New Orleans vs Joseph Staub et Eda Staub.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 65,329—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 19 sur un plan original du faubourg Livaudais, borné par les rues Joséphine, St André, Laurel et Constance, désignés par les Nos Quinze et Seize sur un plan daté le 3 avril 1831. D'après ledit devis chacun des lots sont contigus et mesurent à savoir: lot No Quinze mesure trente-et-un pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds; et lot No Seize formant l'encoignure des rues Laurel et Joséphine a trente pieds de face à la rue Laurel sur cent pieds de profondeur et face à la rue Joséphine et trente-deux pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour le plaignant.

22 août—22 29—sept 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No municipal 424 rue Joséphine, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Flora Stevens vs Mme Winifred Burke veuve de Charles Stevens et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 65,295 - En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 9, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Tchoupitoulas et Rousseau, mesurant trente pieds de face à la rue Joséphine par soixante trois pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles; le tout conformément à un plan dressé par H. Moellhausen, voyer, daté le 18 janvier 1847, déposé comme plan No 7 dans le livre de plans No un, dans les archives de J. R. Beegstede, alors recorder de la paroisse de Jefferson, en cet Etat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Horace E. Upton et John R. Upton, avocats pour le plaignant.

22 août —22 29—sept 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée dans le Troisième District.

Portant les numéros 1810 et 1812 de la rue Allen, entre les rues Roman et Prieur.

Marcel Bernard vs Mme Cécile Thompson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,345 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Allen, Roman, Prieur et Nouvelle-Orléans, mesurant trente pieds dix pouces et onze lignes de face à la rue Allen, trente trois pieds huit pouces et une ligne de largeur dans le fond, sur cent trente trois pieds six pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No 3, et cent trente trois pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

A. J. Villeré, avocat pour le plaignant.

22 août—22 29—sept 5 12 19 25

Succession de August Uhle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — Nos 68,165—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par August Uhle, jr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Buck, Walshe & Buck, avocats.

3 sept—3 7 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Edward Fulton et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 68,575—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles [illegible] Frank [illegible] de cette succession [illegible]. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. [illegible] Cunningham, avocats.

6 sept—[illegible] 10 12

Succession de Julia Bouchy, femme de Alex. Dussel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 68 516—Division C—Attendu que Alexander Dussel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Julia Bouyer, femme de Alex. Dussel, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. M. Duchamp, Bureau, Denis & Baudouin avocats.

6 sept—6 10 13

Succession de William Gay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,527—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par D. C. Mellon, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

4 sept—4 9 12

Succession de Esther Longhein, femme de Ernest Harson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,485—Division B—Attendu que Ernest Harson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Esther Longhein, femme de Ernest Harson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. K. et O. S. Livaudais, avocats.

30 août—30—sept 2 7

Succession de Mary D. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 66,377—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Robert Legier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

30 août—30—sept 2 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de "Propriété d'Eglise"

Sur la rue Howard, entre les rues Philip et Jackson.

Teutonia Loan and Building Company vs Fifth Regular Baptist Church (de la Nouvelle-Orléans).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 67,882—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Philip et Jackson, désigné comme lot No 22 dans l'îlet No 31 sur un plan dressé par Chas F. Zimple, daté le 10 février 1882 et déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire, lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Howard sur cent trente-huit pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour le plaignant.

22 août —22 29—sept 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Premier District.

Formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Génois.

John M. Kelly vs Mme Fischer, femme de Mathews Muller, et Mathews Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,726—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 octobre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, les rues Génois, Gravier et Télémaque, désignés par les numéros seize et dix-sept; le lot numéro dix-sept formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Génois, et mesurant vingt huit pieds dix pouces de face à l'avenue Tulane sur cent quatorze pieds six pouces de profondeur et face sur la rue Génois; le lot numéro seize, mesurant vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à l'avenue Tulane sur cent quatorze pieds six pouces de profondeur;—avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Dufour & Dufour, avocats pour le plaignant.

29 août—29—sept 5 12 19 26—oct 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Quatrième District,

Portant les numéros municipaux 533 et 535 rue Joséphine, entre les rues Rousseau et Fulton.

Succession de C. H. Miller vs Veuve C. H. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 67,830—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 septembre 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau, Fulton et Adèle, et désigné comme lot numéro quatre sur un plan fait par L. Bringier, voyer, daté le 10 février 1834 et déposé dans les archives de W. Christy, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Joséphine sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocats pour le plaignant.

15 août—15 22 29—sept 5 12 18